

## **COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil douze, le 3 octobre, à 17h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de M. LE BILLER, Maire de Lézardrieux dans la salle du Conseil Municipal,

Date de la convocation : 26 septembre 2012

Nombre de conseillers : En exercice : 16                      Présents : 15                      Votants : 15

Étaient présents : M. LE BILLER Joseph, LE GRAND Michel, CONAN Jean, MONFORT Guy, TURUBAN Marcel, LE GOFFIC Jean-Paul, ARZUL Pierre-Yves, PRIGENT Jean-Jacques, TRICAUD Xavier, GUILLOU Loïc, LE MASSON Yvon, PEDRON Jean-Yves,  
Mmes GIMART Marie-Louise, LE COQ Annyvonne, JAMET Thérèse

Était absent jusqu'à 18h15 : GUEGO Dominique

Secrétaire de séance : M. GUILLOU Loïc

Était également présente : Mme BRIAND Sylvie, Secrétaire Générale

Monsieur le Maire demande que deux points soient rajoutés à l'ordre du jour. Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de délibérer concernant :

- Admission en non-valeur,
- Décision modificative n°1 – Budget assainissement.

### **2012.10.01- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2012 a été adopté à l'unanimité, une correction a été effectuée à la demande de Jean-Paul LE GOFFIC.

### **2012.10.02- RÉFECTION DE L'AIRE DE STATIONNEMENT : RUE DE L'ERMITAGE** - Rapporteur : M. MONFORT Guy

M. MONFORT Guy présente aux élus le projet de réfection de l'aire de stationnement située rue de l'Ermitage à Lézardrieux.

La surface de l'aire de stationnement est de 425 m<sup>2</sup> et les travaux de réfection nécessitent :

- Dépose et évacuation du bitume existant
- Modification des réseaux EU et EP existant
- Mise en place de fourreaux d'alimentation en attente
- Reprofilage du fond de forme
- Réalisation d'un bitume

La commission des travaux a examiné les offres suivantes :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Montant T.T.C.</b>
USÉO	20 750,02	24 817,02
ATP	23 174,30	27 716,46
Trégoroise du Bâtiment	22 400,00	26 790,40

(montant en euros)

Après avoir entendu l'avis de la commission des travaux et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise USÉO, pour un montant de

24 817,02 € T.T.C. pour la réalisation de ces travaux.

18h15 : Arrivée de Dominique GUEGO

### **2012.10.03- REFECTION DE L'ECLAIRAGE : Salle des Sports**

Rapporteur : Michel LE GRAND

Monsieur LE GRAND Michel explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de l'éclairage dans la salle des sports.

Quatre devis ont été demandés. La commission des travaux a examiné ces offres :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
SARL ANTOINE	11 318,10 €	13 536,45 €
Johann ALLOCA	17 889,00 €	21 395,24 €
CAPITAINE Jean-Noël	9 675,20 €	11 571,54 €
ARTIGAUD	18 083,04 €	21 627,32 €

Après avoir entendu l'avis de la commission des travaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Jean-Noël CAPITAINE pour un montant de 9 675,20 € H.T. pour remplacer l'éclairage à la salle des sports.

### **2012.10.04- MOBILIER URBAIN : ACQUISITION DE MATERIELS**

Rapporteur : Guy MONFORT

Monsieur MONFORT Guy présente au conseil municipal le projet d'acquisition de mobilier urbain pour le parking dans le cadre de la restructuration de la salle de l'Ermitage et du Centre d'incendie et de Secours.

La commission des travaux a examiné ces offres :

<i>Entreprises</i>	<i>Montant H.T.</i>	<i>Montant T.T.C.</i>
ATECH	3 371,00 €	4 151,32 €
LEADER Collectivité	4 097,94 €	4 901,14 €

Après avoir entendu l'avis de la commission des travaux, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'entreprise "Atech" pour l'acquisition de ce matériel urbain, pour un montant de 3 371,00 € H.T.

### **2012.10.05- DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL D'UNE SUPERFICIE DE 64 m<sup>2</sup>-** Rapporteur M. LE GRAND Michel

Lors du conseil municipal du 5 septembre 2012, le conseil municipal a donné un accord de principe pour la vente d'une parcelle de 64 m<sup>2</sup> cadastrée C 864 dans le cadre d'un projet de construction rue du Port par l'entreprise STEF immobilière sous réserve que le projet respecte le P.O.S. Entre autres (hauteur maximale du bâtiment 12 m) et s'intègre dans l'environnement existant d'une part et d'autre part que l'opération projetée soit réalisée.

La commission d'urbanisme réunie le vendredi 28 septembre propose de céder ce terrain au prix de 20,00 € le m<sup>2</sup>.

Les frais inhérents à cette vente (géomètre, frais notariés...) seront à la charge de l'acquéreur.

Après avoir entendu l'avis de la commission d'urbanisme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour, 2 contre et 2 abstentions de fixer le prix du m<sup>2</sup> pour cette vente à 40,00 € euros.

### **2012.10.06- SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE LA PRESQU'ILE DE LEZARDRIEUX**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que suite au décès de Mme PERROT Marie-Claire, il y a lieu de désigner un délégué titulaire auprès du Syndicat d'Eau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'élire les membres suivants :

. *Délégué titulaire* : Yvon LE MASSON

. *Délégué suppléant* : Xavier TRICAUD

### **2012.10.07- ADMISSION EN NON-VALEUR : Pertes sur créances irrécouvrables- Budget Port de Plaisance**

Le Centre Nautique du Trieux a été déclaré en liquidation judiciaire. Les créances du port ont été déclarées irrécouvrables auprès du mandataire judiciaire pour les titres suivants :

Titre 422/2011

Vente de sans plomb 98 le 14 octobre 2011

70,15 € H.T. + 13,75 € TVA = 83,90 € T.T.C.

Titre 490/2011

Vente de sans plomb 98 le 3 novembre 2011

98,52 € H.T. + 19,30 € TVA = 117,82 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte que la mairie établisse un mandat pour admission en non valeur.

### **2012.10.08- DÉCISION MODIFICATIVE n°1 : Budget Assainissement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'adopter les opérations suivantes :

Section Fonctionnement – Dépenses

Chapitre 011 \_ Compte 6 226

*Honoraires* + 130

Chapitre 66 \_ Compte 66 111

*Intérêts réglés à l'échéance* - 130

## **2012.10.09-QUESTIONS DIVERSES,**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal :

- du courrier de M. le Préfet en date du 13 septembre 2012 relatif à la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale,
- du courrier de M. le Président de la Communauté de Communes de la Presqu'île,
- du courrier de M. le Président de la Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo.

Les membres du bureau de la communauté de Communes de la Presqu'île ont donné l'avis suivant sur ce dossier : pas de fusion pour le moment.

Devant la complexité de ce dossier, Monsieur le Maire propose que soit organisée une réunion toutes commissions lorsque la Communauté de Communes de la Presqu'île nous aura informé de la teneur des échanges avec la Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo.

## **2012.10.10 – INFORMATIONS DIVERSES**

Éclairage du terrain : l'ETDE passera pour réparer les 2 éclairages. Compte tenu de l'état du terrain, l'ETDE ne peut intervenir sur le terrain.

Les pommes de douche ont été réparées par Pierre LE BELLEC.

Le petit terrain au niveau du stade sera engazonné après le 2 mai 2013, date du tournoi des petits.

**La séance est levée à 19h45**